

Assemblée Générale de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Tennis du 02 décembre 2023

Résolution complémentaire proposée au vote concernant les modifications statutaires

Résolution :

- 1.** Les modifications des statuts de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Tennis adoptées ce jour entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2024.
- 2.** Toutes les instances de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Tennis élues par l'Assemblée générale du 14 novembre 2020 et consécutivement à celle-ci restent en place et leurs prérogatives demeurent inchangées jusqu'au renouvellement complet des instances dirigeantes de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Tennis qui sera effectué en application des statuts tels qu'ils résultent des modifications adoptées ce jour.